



ARTICLE 35 - Sanctions

Pour non-observation des règles de jeu, les joueurs encourent les sanctions suivantes :

- 1) Avertissement officiel par l'*arbitre* au joueur fautif.

Néanmoins un avertissement **pour dépassement du temps est infligé à l'ensemble des joueurs de l'équipe fautive**. Si l'un de ces joueurs a déjà ~~reçu~~ un avertissement, il lui sera infligé la suppression d'une boule pour la mène en cours ou pour la mène suivante s'il n'a plus de boule à jouer.

- 2) Annulation de la boule jouée ou à jouer.
- 3) Exclusion du joueur fautif pour la partie.
- 4) Disqualification de équipe fautive.
- 5) Disqualification des deux équipes en cas de connivence.

L'avertissement étant une sanction il ne peut être donné qu'après constatation d'une infraction.

Ne peut donc être considéré comme un avertissement officiel l'information donnée aux joueurs en début de compétition ou de partie qu'ils doivent respecter le règlement.